

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	06
Date de la convocation	25/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel.

Absente excusée représentée : TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges).

Absents excusés : BUMAT Vincent – LE MAGADURE Antoine.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : participation aux frais de fonctionnement de l'école de la Roche des Arnauds.

Monsieur le Maire de la Roche des Arnauds sollicite une majoration de la participation de la commune de Manteyer au frais de fonctionnement des enfants de Manteyer scolarisés à la Roche des Arnauds.

La participation par enfant et par an s'élèverait à la somme de 800 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte l'augmentation des frais de fonctionnement des élèves, 800 € par enfant et par an, applicable pour la rentrée scolaire 2022/2023.
- Autorise le Maire à signer la convention qui devra intervenir avec la Mairie de la Roche des Arnauds.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220916-DELIB432022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.

